

**Délibération N° 2023-06-22-DGS**

Modification de la délibération  
n°2020-06-64-DGS désignant les  
représentant.e.s du Conseil municipal  
au sein des Conseils d'école du 1er  
degré

**Département du Val-de-Marne**  
**Arrondissement de Nogent-sur-Marne**

Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal ..... 44  
Membres en exercice ..... 44  
Présents ou représenté.e.s  
à la séance ..... 44  
Absent.e.s ..... 1

## SÉANCE DU 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-deux juin**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **seize juin**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

### ÉTAIENT PRÉSENT.E.S

M. GAUTRAIS, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme NIAKHATÉ (à partir du point n°4), M. MORA (à partir du point n°4), Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme MICHEL, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT-GAL, M. RISPAL, M. NOMBO-POATY (à partir du point n°6), Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, M. TARGUI (à partir du point n°8), Mme CACAIS-BARANGER.

### EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S

Mme KLOPP	a donné mandat à M. GAUTRAIS
Mme AVOGNON ZONON	a donné mandat à M. LEBLANC
M. LACHELACHE	a donné mandat à Mme LARABI
Mme BENZIANE	a donné mandat à Mme NAIT-BAHLOUL à partir du point n°15
Mme VIENNEY	a donné mandat à M. BRUNET
Mme GARNIER	a donné mandat à M. DAMIANI
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à M. ORJEBIN
Mme JANIAUX	a donné mandat à Mme LELU
Mme MARTINEZ	a donné mandat à Mme FENASSE
Mme BAYOL	a donné mandat à M. BEDOURET

### ABSENTE.

Mme INDJA

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**Loïc DAMIANI** ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

## Délibération n° 2023-06-22-DGS

Modification de la délibération n°2020-06-64-DGS désignant les représentant.e.s du Conseil municipal au sein des Conseils d'école du 1er degré

### LE CONSEIL,

**VU** le décret 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, notamment son article 17,

**VU** l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la désignation des membres du conseil municipal pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

**VU** la délibération n°2020-06-64-DGS du 25 juin 2020 désignant les représentants du Conseil municipal au sein des Conseils d'école du 1er degré, à la suite du dernier scrutin municipal,

**CONSIDERANT** la demande de Mme Véga JANIAUX qui se retrouve dans l'impossibilité de siéger au sein du Conseil d'école de la primaire Pasteur Sud, il convient de procéder à son remplacement,

**SUR avis de la Commission des Finances,**

**Après en avoir délibéré**

**À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE,**

**Article 1** : de désigner Mme Anne VIENNEY pour siéger au sein du Conseil d'école de la primaire Pasteur Sud en tant que représentante de la commune.

**Article 2** : Les autres membres désignés lors de la séance du 25 juin 2020 restent identiques.

*« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :*

*- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;*

*- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »*

POUR EXTRAIT CONFORME

**Jean-Philippe GAUTRAIS**  
Maire

Transmission électronique en  
Préfecture du Val-de-Marne

le ..... 30 JUIN 2023 .....

Publication  
le ..... 30 JUIN 2023 .....

Notification  
le .....

Certifié exécutoire

Le Maire,

